# PROPOSITION D'ASSURANCE



2197, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal (Québec) H2K 1C8
3107, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4W5
Montréal: 514 871-1181 | Québec: 418 681-7785 | Sans frais: 1 877 371-1181
Télécopieur | Montréal: 514 871-4943 | Sans frais: 1 877 871-4943
info@medicassurance.ca | www.medicassurance.ca

Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants Police 31943 - Période du 1er mars 2024 au 28 février 2025

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS							
Nom	Homme	Femme	Date de naissance (jour / mois / année)				
Prénom	Anglais	Français	Lieu de naissance (province et pays)				
Adresse courriel			Fumeur Non-fumeur Par non-fumeur, il faut entendre que vous n'avez pas utilisé de produits du tabac ni auxiliaires anti-tabagiques au cours des 12 derniers mois.				
Adresse	Résidence	Bureau	Ville				
Province			Code postal				
Téléphone (résidence)	Téléphone (burea	uu)	Téléphone (mobile)				
Est-ce que votre conjoint(e) détient une couve	rture d'assurance q	ui permettrait la coord	dination des prestations ? Oui Non				
Est-ce qu'une assurance collective est offerte p	ar votre employeur	? Oui Non					

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À VOTRE CONJOINT(E) Remplir cette section seulement si une couverture couple ou familiale est demandée						
Nom (Nom, Prénom)	Homme	Femme	Date de naissance (jour / mois / année)			
Conjoint de fait : Oui  Date de cohabitation :	Non Profession:	(jour / mois / année)	Fumeur Non-fumeur Par non-fumeur, il faut entendre que vous n'avez pas utilisé de produits du tabac ni auxiliaires anti-tabagiques au cours des 12 derniers mois.			

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À VOS ENFANTS À CHARGE Remplir cette section seulement si une couverture monoparentale ou familiale est demandée						
Nom de la personne (Nom, Prénom)	Date de naissance (jour / mois / année)	Sexe		Étudia	nt	
		Féminin	Masculin	Oui	Non	
		Féminin	Masculin	Oui	Non	
		Féminin	Masculin	Oui	Non	
		Féminin	Masculin	Oui	Non	

ASSURANCE VIE ET DMA Incluses avec les options 3 et 4					
Couverture offerte: 30 000 \$	Bénéficiaire* Révocable Irrévocable				
Nom du bénéficiaire (en toutes lettres)	Lien avec la personne à assurer				

\*Vous devez cocher « Révocable » ou « Irrévocable » pour que cette proposition soit considérée comme dûment remplie. Dans les cas assujettis aux lois du Québec, la désignation du conjoint comme bénéficiaire est irrévocable. Si vous voulez qu'elle soit révocable, veuillez cocher la case appropriée. Dans les cas où la désignation est révocable, le proposant peut à toute époque changer le bénéficiaire sans le consentement de ce dernier. Dans les cas où la désignation est irrévocable, le proposant ne peut modifier la désignation ou la couverture qu'avec le consentement écrit du bénéficiaire.

#### **ASSURANCE VIE DES PERSONNES À CHARGE**

Si vous choisissez une couverture couple, monoparentale ou familiale, cette garantie est incluse avec les options 3 et 4

Conjoint 5 000 \$ Enfants (dès 24 heures) 2 500 \$ L'adhérent est automatiquement le bénéficiaire de l'assurance vie et DMA du conjoint et des enfants à charge.

#### **DÉCLARATION ET AUTORISATION**

Je, soussigné(e), déclare que les réponses et déclarations faites dans la présente proposition sont, à ma connaissance, complètes et véridiques. Je reconnais que l'assurance demandée est régie par les modalités de la police d'assurance collective pour les médicaments. Je comprends que toute omission volontaire ou fausse déclaration peut annuler mon assurance. Le présent consentement est valide pour les fins du présent contrat, de sa modification, prolongation ou remise en vigueur. Une photocopie du présent consentement a la même valeur que l'original.

J'autorise tout assureur, réassureur, fournisseur de soins de santé, professionnel de la santé, pharmacien, hôpital, clinique de santé, administrateur de mon régime d'assurance collective, administrateur de programmes gouvernementaux ou de tout autre programme d'avantages sociaux, organisme, ou tout fournisseur de services dans le cadre de mon régime d'assurance collective à recueillir et à échanger avec l'assureur mes renseignements personnels, ainsi que ceux de mes personnes à charge pour déterminer l'admissibilité aux garanties ainsi que pour les fins d'administration du régime et de l'étude de toute réclamation. Ces informations peuvent être de nature médicale ou autre.

En cas de décès, j'autorise tout bénéficiaire, héritier ou liquidateur de ma succession à fournir à l'assureur ou ses réassureurs tous les renseignements ou autorisations jugés nécessaires pour l'étude de la demande de prestations et l'obtention de pièces justificatives. J'autorise toute force policière, tout coroner, tout toxicologue à échanger avec l'assureur mes renseignements personnels, incluant tout rapport d'accident et rapport d'enquête policière, dans le cadre de l'étude d'une réclamation portant sur mon décès, invalidité ou une mutilation. J'autorise aussi la communication de mes renseignements personnels (autre que ceux de nature médicale) à tout enquêteur privé dans le cadre d'une étude de réclamation et autorise cet enquêteur privé à fournir toute information obtenue à mon sujet à l'assureur.

Signature de l'adhérent	Date de la signature (jour / mois / année)
(Signature manuscrite obligatoire)	

Dans le but d'assurer le caractère confidentiel des renseignements personnels détenus à votre sujet, MédicAssurance inc. constituera un dossier d'assurance dans lequel seront versés les renseignements concernant votre demande d'assurance ainsi que les renseignements relatifs à toute réclamation d'assurance.

Seuls les employés ou mandataires responsables de la souscription, des enquêtes et des réclamations ainsi que toute autre personne que vous aurez autorisée, auront accès à ce dossier. Votre dossier sera détenu dans nos bureaux. Vous aurez droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier et, le cas échéant, de les faire rectifier en formulant une demande écrite à l'une des adresses suivantes :

- 2197, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal (Québec) H2K 1C8
- 3107, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4W5

IMPORTANT : Votre assurance entrera en vigueur le 1er du mois suivant la réception de votre proposition d'assurance dûment remplie, à moins que vous nous le spécifilez ci-dessous. Une assurance
ne peut être mise en viqueur à un autre moment que le 1er du mois et sera annulée le dernier jour du mois suivant la réception d'un préavis écrit de 30 jours.

Je désire que mon assurance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> du mois de \_\_\_\_\_\_.

# FORMULAIRE MÉDICAL



Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants Police 31943

pour remplir ce formulaire. Une copie de cette autorisation sera aussi valide que l'original.

Signature de l'adhérent

(Signature manuscrite obligatoire)

2197, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal (Québec) H2K 1C8 3107, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4W5 Montréal : 514 871-1181 | Québec : 418 681-7785 | Sans frais : 1 877 371-1181 Télécopieur | Montréal : 514 871-4943 | Sans frais : 1 877 871-4943 info@medicassurance.ca | www.medicassurance.ca

Remplir ce document seulement si une option bonifiée est choisie (1, 2, 3 et 4)

NOM DE L'ADHÉRENT		
Nom Prénom		
Est-ce que vous ou vos personnes à charge avez déjà reçu un diagnostic ou et/ou prescrit des médicaments pour l'une des conditions suivantes ?	traitement	OUI NON
a) Trouble cérébrovasculaire ou neurologique		
b) Trouble du cœur, circulatoire, vasculaire, incluant un anévrisme		
c) Trouble affectif, psychologique ou nerveux		
d) Trouble immunologique, incluant une infection de VIH ou le Sida		
e) Trouble respiratoire ou pulmonaire (excluant le cancer)		
f) Trouble de l`estomac, aux intestins, aux reins, à la vessie, au pancréas ou au foie, y compris l`hépat	te B et C	
g) Arthrite rhumatoïde, arthrite ankylosante ou toute autre arthrite		
h) Cancer		
i) Diabète		
j) Avez-vous déjà consulté un professionnel de la santé pour des troubles physique ou mental non-me	entionné?	
our toute question répondu dans l'affirmative, précisez le numéro de la question, le nom de la personn es symptômes, la durée, les traitements, la date du début de l'affection et la date de rétablissement.	e et veuillez fournir des préd	isions quant à l'affectic
Est-ce que vous ou vos personnes à charge prenez en ce moment ou avez-votre possession une prescription pour un ou plusieurs médicaments autre mentionnés ci-dessus, le cas échéant? Dans l'affirmative, précisez le nom det le ou les médicaments consommés.	s que ceux	OUI NON
DÉCLARATION ET AUTORISATION		
e déclare que les rénonses et déclarations faites dans la présente proposition sont à ma connaissance complètes et véridiques le rec	opposie guo l'accurante demandé	t rógio par los residelités de le

police d'assurance collective pour les médicaments. Je comprends que toute omission volontaire ou fausse déclaration peut annuler mon assurance. Le présent consentement est valide pour les fins du présent contrat, de sa modification, prolongation ou remise en vigueur. De plus, j'autorise tout médecin, hôpital, compagnie d'assurance, autre professionnel de la santé, MédicAssurance et Assomption Vie à échanger de l'information concernant cette demande aux fins du traitement de la demande et de l'administration de mon régime d'assurance maladie. J'assume la responsabilité pour tous frais enqagés

Date de la signature (jour / mois / année)

OPTION 1								
	<b>Médicaments</b> génériques obligatoire avec franchise 150 \$ / 300 \$ - remboursement: 75 %, assurance santé-voyage							
ÂGE		COUVE	RTURE					
	Individuelle	Couple	Mono	Familiale				
- de 35 ans	64,74 \$	134,50 \$	101,02 \$	216,75 \$				
35 - 39 ans	64,74 \$	134,50 \$	101,02 \$	216,75 \$				
40 - 44 ans	88,90 \$	184,83 \$	138,77 \$	300,72 \$				
45 - 49 ans	88,90 \$	184,83 \$	138,77 \$	300,72 \$				
50 - 54 ans	88,90 \$	184,83 \$	138,77 \$	300,72 \$				
55 - 59 ans	129,20 \$	263,16 \$	171,26 \$	315,70 \$				
60 - 64 ans	193,63 \$	380,12 \$	247,21 \$	380,12 \$				

OPTION 2									
	Médicaments génériques obligatoire avec franchise 850 \$ / 850 \$ - remboursement: 100 %, assurance santé-voyage								
ÂGE		COUVE	RTURE						
	Individuelle	Couple	Mono	Familiale					
- de 35 ans	33,05 \$	67,85 \$	42,18 \$	106,35 \$					
35 - 39 ans	35,15 \$	72,29 \$	44,92 \$	113,31 \$					
40 - 44 ans	47,13 \$	97,43 \$	60,49 \$	152,83 \$					
45 - 49 ans	48,54 \$	100,37 \$	62,31 \$	157,45 \$					
50 - 54 ans	50,14 \$	103,74 \$	64,39 \$	162,73 \$					
55 - 59 ans	67,99 \$	141,24\$	87,62 \$	168,06 \$					
60 - 64 ans	101,64 \$	201,82 \$	131,35 \$	201,82 \$					

### **OPTION 3**

Assurance vie 30 000 \$, DMA, assurance vie des personnes à charge, médicaments génériques obligatoire avec franchise 150 \$ / 300 \$ - remboursement: 75 %, frais médicaux - remboursement: 80 %, assurance santé-voyage

ÂGE	FEMME					НОМ	ИМЕ	
	Individuelle	Couple	Mono	Familiale	Individuelle	Couple	Mono	Familiale
- de 35 ans	85,44 \$	176,41 \$	133,94 \$	275,61 \$	86,80 \$	177,76\$	135,30 \$	276,97\$
35 - 39 ans	109,91 \$	227,67 \$	172,36 \$	381,12\$	111,28 \$	229,02\$	173,71 \$	382,49 \$
40 - 44 ans	131,24 \$	270,80 \$	205,01 \$	462,38 \$	132,86 \$	272,45 \$	206,63 \$	464,03 \$
45 - 49 ans	167,95 \$	343,50 \$	260,28 \$	576,87 \$	171,25 \$	346,76\$	263,55 \$	580,16\$
50 - 54 ans	216,91 \$	435,00 \$	329,96 \$	642,17 \$	222,38 \$	440,47 \$	335,42 \$	647,65 \$
55 - 59 ans	276,58 \$	545,86 \$	365,55 \$	653,12\$	286,67 \$	555,97\$	375,65 \$	663,25 \$
60 - 64 ans	357,50 \$	678,33 \$	451,61\$	714,06 \$	374,44 \$	695,29\$	468,55\$	730,99\$

### **OPTION 4**

Assurance vie - 30 000 \$, DMA, assurance vie des personnes à charge, médicaments génériques obligatoire - remboursement: 75 %, frais médicaux - remboursement: 80 %, franchise 300 \$ / 600 \$ applicable aux médicaments et aux frais médicaux, assurance santé-voyage

ÂGE	FEMME					НОМ	име	
	Individuelle	Couple	Mono	Familiale	Individuelle	Couple	Mono	Familiale
- de 35 ans	58,84 \$	120,58 \$	92,00 \$	187,28 \$	60,19\$	121,95 \$	93,35 \$	188,64 \$
35 - 39 ans	75,27 \$	154,93 \$	117,73 \$	258,12 \$	76,63 \$	156,30\$	119,08 \$	259,46 \$
40 - 44 ans	89,93 \$	184,30 \$	140,05 \$	313,07 \$	91,57 \$	185,95 \$	141,66\$	314,70\$
45 - 49 ans	115,57 \$	234,08 \$	178,02 \$	390,92 \$	118,85 \$	237,38 \$	181,30 \$	394,22\$
50 - 54 ans	148,84 \$	296,98\$	226,29 \$	436,20 \$	154,30 \$	302,45 \$	231,74 \$	441,65 \$
55 - 59 ans	192,70\$	374,21 \$	252,94 \$	446,39 \$	202,79\$	384,33 \$	263,03 \$	456,48 \$
60 - 64 ans	249,36 \$	465,57 \$	313,02 \$	489,60 \$	266,30 \$	482,52\$	329,96 \$	506,55 \$

OPTION SANS PREUVE MÉDICALE								
I	<b>Médicaments</b> génériques obligatoire - Franchise équivalente à la contribution annuelle maximale établie par la RAMQ* *Ajustée le 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année — remboursement 100 %							
ÂGE		COUVE	RTURE					
	Individuelle Couple Monoparentale Familial							
- de 35 ans	98,75 \$	217,21 \$	147,93 \$	330,99\$				
35 - 39 ans	104,85 \$	230,52 \$	157,34 \$	351,46 \$				
40 - 44 ans	136,60 \$	300,53 \$	204,74 \$	457,87 \$				
45 - 49 ans	136,60 \$	300,53 \$	204,74 \$	457,87 \$				
50 - 54 ans	136,60 \$	300,53 \$	204,74 \$	457,87 \$				
55 - 59 ans	159,83 \$	351,59\$	239,55 \$	535,63 \$				
60 - 64 ans	180,58 \$	397,28 \$	270,71 \$	605,21 \$				

ASSURANCE FRAIS DENTAIRES (Disponible avec les options 3 et 4 seulement)			eulement)
Aucune franchise - remboursement : 80 %			
COUVERTURE			
Individuelle	Couple	Mono	Familiale
54,36 \$	108,37 \$	81,29 \$	129,44 \$

# RAPPEL DE CERTAINES DE NOS DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Admissibilité des enfants à charge de 21 ans et plus

Tout enfant célibataire âgé de 21 ans ou plus, mais âgé de moins de 26 ans est admissible s'il est étudiant à temps plein (minimum de trois cours par session) dans une institution d'enseignement reconnue. Afin de prolonger l'assurance d'un enfant, une confirmation écrite des parents doit nous être acheminée au début de chaque session afin de nous confirmer le nom de l'enfant, la session en cours, le nombre de cours suivis et l'institution d'enseignement fréquentée.

### **Annulation**

Toute demande d'annulation doit être soumise par écrit, soit par courriel, télécopieur ou par la poste et sera effective le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa réception.

# Changement d'option

Tout changement d'option doit être demandé par écrit dans les 60 jours suivant la date de renouvellement du programme.

### Défaut de paiement de prime

Tout paiement refusé par un établissement bancaire (prélèvement bancaire, chèque ou carte de crédit), quel que soit la raison, engendra des frais administratifs de 45 \$. Dans le cas d'une carte de crédit, il est important que nous soyons avisés lorsqu'elle est perdue, volée, clonée, remplacée ou qu'elle est expirée afin que nous reportions la perception le mois suivant et vous éviter ces frais administratifs.

Chez MédicAssurance, nous croyons qu'une erreur peut se produire et c'est pourquoi nous ne facturons aucuns frais additionnels la première fois que cette situation se produit.

# Paiement des primes

Toute perception peut être acquittée que le 1<sup>er</sup> jour du mois.

# Suspension de l'assurance

Toute assurance sera suspendue à l'expiration d'un délai de grâce de 30 jours lorsqu'un paiement de prime ne sera pas honoré.

# AUTORISATION DE PAIEMENT

11 médicassurance

2197, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal (Québec) H2K 1C8 3107, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4W5

Montréal : 514 871-1181 | Québec : 418 681-7785 | Sans frais : 1 877 371-1181 Télécopieur | Montréal : 514 871-4943 | Sans frais : 1 877 871-4943

info@medicassurance.ca | www.medicassurance.ca

Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants
Police 31943 - Période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025

### **MODE DE PAIEMENT DES PRIMES**

Je désire me prévaloir du mode de paiement suivant :

Prélèvements bancaires préautorisés: frais administratifs de 2 \$ par transaction, à l'exception du paiement annuel.

Veuillez remplir la section « Autorisation de prélèvements bancaires ». Annuel Semestriel Trimestriel Bimestriel Mensuel

Carte de crédit: frais administratifs de 2 % de la prime.

Veuillez remplir la section « Autorisation de paiement par carte de crédit ». Annuel Semestriel Trimestriel Bimestriel Mensuel

**Chèque annuel :** veuillez calculer vos primes au prorata (montant de la prime mensuelle X nombre de mois couvert) en fonction de la date du renouvellement annuel de la police. La période couverte est indiquée ci-dessus. Le chèque doit être émis à l'ordre de MédicAssurance inc.

Virement Interac annuel: acheminez votre paiement à info@medicassurance.ca

AU <sup>.</sup>	TORISATION DE PRÉLÈVEM	ENTS BANCAIRI	ES - DPA	
J'autorise, par la présente, MédicAssurance inc. à pré le 1 <sup>er</sup> jour de chaque mois et à rectifier le montant à la mise en vigueur de la modification.	•			
SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE :(Signature manuscrite obligatoire)	1 <sup>er</sup> signataire	<del></del> -	2º signataire (s'il y a lieu	)
DATE (jour / mois / année) :	TYPE DE SERV	CE: Personnel	Entreprise	
Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, « d'information sur mon droit d'annuler un Accord de				
J'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DP recours, je peux communiquer avec mon institution		conforme au présent Ac	cord de DPA. Pour plus d'	informations sur mes droits de
J	OINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE AV Photocopie acc		NULÉ »	
A117	FORICATION DE DAIFMENT	CARTE DE	CDÉDIT	

#### **AUTORISATION DE PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT**

J'autorise, par la présente, MédicAssurance inc. (administrateur du régime), à prélever de ma carte de crédit le montant exigible en vertu du certificat d'assurance et à rectifier le montant à prélever de ma carte de crédit advenant un changement de primes qui me sera signifié par écrit 30 jours avant la date de la mise en vigueur de la modification. Je peux révoquer mon autorisation à tout moment en faisant parvenir un préavis de 30 jours à MédicAssurance inc.

Visa	MasterCard	American Express		
NUMÉRO DE LA	CARTE:		 	DATE D' EXPIRATION (mois / année) :
NOM DU DÉTEN	NTEUR DE LA CARTE	tel qu'indiqué sur la carte):	 	
SIGNATURE : _			 	DATE (jour / mois / année) :
(Signature manu	uscrite obligatoire)			

#### CONSÉQUENCES D'UN DÉFAUT DE PAIEMENT

Vous êtes responsable des conséquences d'un défaut de paiement prévu au contrat d'assurance, c'est-à-dire lorsqu'un paiement n'a pas pu être effectué, quelle que soit la raison. Chez MédicAssurance inc., nous croyons qu'une erreur peut se produire et c'est pourquoi nous ne facturons aucuns frais additionnels la première fois que cette situation se produit. Cependant, à la deuxième occasion, des frais de 45 \$ seront prélevés, chaque fois qu'un paiement préautorisé ne sera pas honoré par votre institution financière. MédicAssurance inc. effectuera alors le prélèvement impayé en même temps que le paiement préautorisé du mois suivant. Également, MédicAssurance inc. pourrait mettre fin au mode de paiement préautorisé et la prime annuelle serait alors exigée dans sa totalité pour tout contrat d'assurance visé par ce paiement préautorisé. Un arrêt de paiement préautorisé de votre part sans disposition ni entente au préalable avec MédicAssurance inc. pour le paiement de votre prime mensuelle pourrait entraîner l'annulation de tout contrat d'assurance visé par le paiement préautorisé.





compétitifs



Couverture à valeur ajoutée Service personnalisé



# RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Mars 2024 - Police nº 31943

Programme d'assurance administré par

11 médicassurance

# CONTRIBUEZ À MAINTENIR VOTRE STABILITÉ FINANCIÈRE

grâce au programme d'assurance de l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants.

### Pourquoi avez-vous besoin d'assurance?

L'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants reconnaît l'importance d'assurer la sécurité financière des êtres qui vous sont chers pour votre tranquillité d'esprit. Un programme d'assurance complet constitue une base solide en matière de protection sur laquelle vous appuyer pour préserver votre style de vie et celui de votre famille à la suite d'un accident ou pendant un congé de maladie. C'est pourquoi l'AQIII s'est allié avec MédicAssurance inc. pour vous offrir un programme d'assurance de qualité qui combine la souplesse d'une couverture individuelle et les avantages financiers que procure une assurance collective. À titre de membre de l'AQIII, vous pouvez profiter des couvertures suivantes, offertes à un prix abordable.

#### Assurance vie

### Élément-clé d'une solide planification financière

Que vous soyez au début de votre carrière, établi, marié ou prêt à planifier votre retraite, protégez la stabilité financière de votre famille et de ceux qui vous sont chers, lors de votre décès, grâce à l'assurance vie.

## Assurance décès ou mutilation par accident — DMA

Une protection additionnelle

L'assurance décès ou mutilation par accident contribue à vous assurer une protection additionnelle lors d'un décès ou de blessure grave à la suite d'un accident.

### Assurance frais médicaux, assurance médicaments et assurance soins dentaires

Des solutions complètes et économiques pour répondre à tous vos besoins en matière de soins de santé

L'assurance frais médicaux, l'assurance médicaments et l'assurance soins dentaires prévues au programme couvrent un éventail de frais essentiels sur le plan médical et qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie de votre province. Elles sont nécessaires pour régler les frais engagés pour vous procurer des médicaments sur ordonnance, pour bénéficier d'une assistance médicale en cas d'urgence lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province ou pour recevoir des soins dentaires.

# **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### Programme exclusif

Le programme d'assurance de l'AQIII est offert exclusivement aux membres. Vous êtes admissible si :

- · vous êtes membre en règle de l'AQIII;
- vous travaillez en tant qu'informaticienne ou informaticien à raison d'une moyenne de 20 heures par semaine sur une période de 52 semaines consécutives;
- vous n'avez pas accès à de l'assurance collective offerte par votre employeur;
- vous avez moins de 65 ans, et;
- · vous résidez au Canada.

La couverture entre en vigueur le 1er jour du mois suivant la réception de votre demande d'adhésion dûment remplie.

### Couverture pour personnes à charge

Si vous choisissez la couverture couple, monoparentale ou familiale, votre conjoint et vos enfants seront automatiquement couverts par l'assurance médicaments. Si vous choisissez la couverture frais médicaux (options 3 ou 4), les personnes à charge seront couvertes par l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance médicaments et l'assurance frais médicaux.

Par conjoint, on entend votre conjoint en vertu d'un mariage ou de tout autre type d'union formelle reconnue par la loi, ou la personne de sexe opposé ou de même sexe avec laquelle vous cohabitez depuis au moins douze mois et qui est publiquement présentée comme étant votre conjoint. Aucune période minimale de cohabitation n'est exigée si un enfant est né de votre union.

Par enfant à charge on entend votre enfant ou l'enfant de votre conjoint, à l'exclusion d'un enfant pris en foyer nourricier, qui n'est ni marié ni lié par un autre type d'union formelle reconnue par la loi et qui est âgé de moins de 21 ans (ou de moins de 26 ans, s'il s'agit d'un étudiant à temps plein dont vous assurez entièrement le soutien). Aucune limite d'âge ne s'applique si l'enfant est totalement invalide en raison d'une incapacité physique ou mentale. Toutefois, cette incapacité doit être survenue avant l'âge de 18 ans et alors que l'enfant répondait à la définition d'enfant à charge.

### Cessation de couverture

La couverture prendra fin à la moins tardive des dates ci-dessous :

- à la date de terminaison de la police
- à la date où vous cessez d'être membre en règle
- à la date où il y a défaut quant au paiement des primes
- à la date du dernier jour du mois suivant la réception d'un avis écrit de 30 jours de votre part
- à la date à laquelle vous atteignez l'âge de 65 ans

### Gestion et administration du programme

MédicAssurance inc. assure la gestion du programme d'assurance de l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions concernant l'assurance et pour vous fournir les formulaires nécessaires. L'assureur de ce programme est l'Assomption Vie.

Le présent document vous donne un aperçu des principales caractéristiques du programme d'assurance, mais il n'en présente pas toutes les particularités. Le contrat collectif établi par l'Assomption Vie à l'intention de l'AQIII expose dans son intégralité les dispositions, conditions, exclusions et restrictions qui régissent ce programme d'assurance.

# **GARANTIES ET CARACTÉRISTIQUES**

### Assurance vie et décès ou mutilation par accident (DMA)

#### Montant de la couverture

30 000 \$ inclus, sans déclaration d'assurabilité avec la couverture frais médicaux (options 3 et 4).

### Couverture du conjoint

5000\$

### Couverture des enfants à charge (dès l'âge de 24 heures)

2500\$

### Exonération du paiement des primes en cas d'invalidité

Si, avant l'âge de 65 ans, vous êtes devenu totalement invalide et que vous le demeurez pendant au moins 6 mois, l'assureur renoncera au paiement de votre prime future pour aussi longtemps que durera votre invalidité totale.

### Assurance médicaments

Les médicaments couverts sont ceux figurant sur la liste de la RAMQ. Les médicaments sont remboursés au prix le plus bas et les génériques sont obligatoires. Toute demande de règlement pour un médicament ou patient d'exception doit être acheminée à MédicAssurance pour autorisation au préalable par l'assureur.

Le coût des médicaments, incluant la marge bénéficiaire du grossiste et le coût des honoraires professionnels du pharmacien sont remboursés au prix le plus bas, soit les mêmes taux et les mêmes montants que ceux remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec au même titre que le régime général public. Tout montant non remboursé est à la charge de l'assuré, en sus de la franchise annuelle.

L'option sans preuve médicale est offerte à tout membre désirant se procurer une assurance médicaments. Un questionnaire médical doit être rempli pour l'adhérent principal et ses personnes à charge, le cas échéant, si une option bonifiée (1,2,3 et 4) est demandée.

### Franchise et pourcentage de remboursement

Option sans preuve médicale		
Franchise	Équivalente à la contribution annuelle maximale établie par la RAMQ* *Ajustée le 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année	
Pourcentage de remboursement	100% du prix le plus bas	
Mode de paiement	Paiement direct	

	Option I
Franchise	150\$ par année civile – individuelle 300\$ par année civile – couple, monoparentale, familiale
Pourcentage de remboursement	75 % du prix le plus bas
Mode de paiement	Paiement direct

Option 2		
Franchise	850\$ par année civile – individuelle, couple, monoparentale ou familiale	
Pourcentage de remboursement	100% du prix le plus bas	
Mode de paiement	Paiement direct	

# Assurance frais médicaux

Assurance médicaments incluse (Assurance voyage incluse) Assurance vie incluse

## Franchise et pourcentage de remboursement

Les frais admissibles sont remboursés conformément aux pourcentages suivants :

	Option 3
Franchise	150\$ par année civile - individuelle 300\$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments
Pourcentage de remboursement	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais
Services	Maximum remboursable combiné de 600 \$ par année civile et de 50 \$ par visite, à l'exception de :
paramédicaux	<ul> <li>* physiothérapie : maximum remboursable de 1 000 \$ par année civile et de 50 \$ par visite;</li> <li>* ergothérapie : maximum remboursable de 600 \$ par année civile et de 50 \$ par visite.</li> </ul>
Mode de paiement	Paiement direct

	Option 4
Franchise	300 \$ par année civile - individuelle 600 \$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments et aux frais médicaux à l'exclusion des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province
Pourcentage de remboursement	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais
Services	Maximum remboursable combiné de 600 \$ par année civile et de 50 \$ par visite, à l'exception de :
paramédicaux	<ul> <li>* physiothérapie : maximum remboursable de 1 000 \$ par année civile et de 50 \$ par visite;</li> <li>* ergothérapie : maximum remboursable de 600 \$ par année civile et de 50 \$ par visite.</li> </ul>
Mode de paiement	Paiement direct

Voici un aperçu des frais remboursables au titre de la couverture. Ces frais sont sujets à la franchise et à la coassurance.

Frais	Maximum
Accident aux dents naturelles	Illimité
Ambulance	Illimité (aérien : 2000 \$)
Appareils auditifs	500 \$ par période de 36 mois
Bas de soutien	2 paires
Examen de la vue	50\$ par période de 24 mois
Frais de location (divers)	Illimité
Glucomètre	700 \$ à vie
Hospitalisation (semi-privée)	100 \$ par jour - maximum de 60 jours consécutifs
Injections sclérosantes (prescription)	20\$ par visite
Maison de convalescence (semi-privée)	20 \$ par jour – maximum de 120 jours
Prothèse capillaire	500 \$ à vie
Prothèse mammaire, incluants soutiens-gorges chirurgicaux	200\$
Radio et analyses de laboratoire	500\$
Services paramédicaux	Maximum remboursable combiné par année civile :
	acupuncteur, chiropraticien (radiographie couverte par un chiropraticien), ergothérapeute, massothérapeute*, naturopathe, orthophoniste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, podologue et psychologue
	*Le soin de massothérapie doit être prescrit par un médecin.
Soins infirmiers	10 000 \$
Souliers orthopédiques et orthèses	300\$

À moins d'indications contraires, les montants remboursables sont par année civile et par assuré.

### Assurance voyage (incluse dans les options 1, 2, 3 et 4)

Assurance médico-hospitalière, assurance annulation et interruption de voyage

Si vous ou un membre de votre famille devez recevoir des soins médicaux d'urgence lorsque vous êtes à l'extérieur de la province de votre domicile, vous pouvez bénéficier de services d'assurance médicale et d'autres services de soutien à la famille conformément à l'assurance médico-hospitalière. Cette couverture rembourse les frais d'hospitalisation pour une chambre à deux lits et certains frais qui surviennent dans les cas d'urgence lorsque la personne assurée est à l'extérieur de sa province de résidence pour un séjour dont la durée prévue n'excède pas 180 jours consécutifs.

L'assurance médico-hospitalière ne couvre pas les pertes ou les frais liés en tout ou en partie, directement ou indirectement à toute maladie, blessure ou affection médicale (autre qu'une affection mineure) qui n'était pas stable au cours des 90 jours précédant la date de départ.

La prestation annuelle maximale payable pour les frais admissibles engagés à l'extérieur de la province est de 2 000 000 \$ à vie, par assuré. Dans le cas d'une annulation et d'une interruption de voyage, la prestation est de 5 000 \$ par voyage, par assuré

### Assurance soins dentaires

Vous devez être assuré en vertu de l'assurance frais médicaux pour souscrire à cette couverture.

L'assuré doit adhérer pour un minimum de deux ans. Si la couverture est annulée, l'assuré devra attendre une période de deux ans avant de pouvoir la réintégrer.

### Franchise

Les frais admissibles engagés à l'égard de soins dentaires ne sont pas assujettis à une franchise.

### Pourcentage de remboursement

Les frais remboursables sont remboursés dans une proportion de 80%. Les prestations payables sont basées sur les honoraires proposés par l'Association des chirurgiens dentistes du Québec.<sup>1</sup>

Les frais couverts sont remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 1 500 \$ par personne par année civile.

### Frais admissibles

Voici un aperçu des frais remboursables au titre de la couverture. Ces frais sont sujets à la coassurance.

Soins de base Diagnostic, prévention, restauration mineure, extraction, médicament	<ul> <li>Examen buccal ou de rappel : une fois à intervalle de 6 mois</li> <li>Radiographies : une fois à intervalle de 6 mois</li> <li>Détartrage : une fois à intervalle de 6 mois</li> <li>Extractions</li> <li>Rebasage et garnissage de prothèse amovibles : une fois à intervalle de 6 mois</li> <li>Obturations</li> <li>Antibiotiques en relation avec un acte buccodentaire</li> </ul>
Endodontie, périodontie, chirurgie, anesthésie générale	<ul> <li>Traitement de canal</li> <li>Immobilisation de dents ébranlées lors de traumatisme</li> <li>Traitement des gencives et des tissus de soutien</li> <li>Curetage gingival; aplanissement des racines</li> <li>Chirurgie buccale; fractures et luxations; soins postopératoires</li> <li>Anesthésie générale lors d'une chirurgie buccale</li> </ul>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires publié par l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).



2197, rue Sherbrooke Est, bureau 200, Montréal (Québec) H2K 1C8 3107, avenue des Hôtels, Québec (Québec) G1W 4W5

Montréal: 514 871-1181 | Québec: 418 681-7785 | Sans frais: 1 877 371-1181

Télécopieur | Montréal : 514 871-4943 | Sans frais : 1 877 871-4943

info@medicassurance.ca | www.medicassurance.ca

### medicassurance.ca